

Ecole maternelle Charles Perrault  
13 rue de la clairière  
49610 Mûrs-Erigné  
02 41 57 77 77  
[Ce.0492077s@ac-nantes.fr](mailto:Ce.0492077s@ac-nantes.fr)

## Conseil d'école du 5 février 2016

### Membres présents :

Mme Landelle (directrice et enseignante), Mme Catalano-Sawaya et Mme Colas (enseignantes), Mme Louapre (adjointe aux affaires scolaires), Mme Gilbert (conseillère municipale Commission Enfance et jeunesse), Mme Morice, Mme Deschamps, Mr Puel, Mme Verdier (représentants des parents d'élèves), Mme Chouteau (DDEN)

### Membre absent excusé :

Mr Mercier (IEN Ponts de Cé)

### Personnes invitées présentes :

Mme Bourgeois (atsem)

Début du conseil à 18h00

### Ordre du jour :

- 1) Point sur les effectifs
- 2) Projets pédagogiques
- 3) Présentation du PPMS
- 4) Travaux faits et à prévoir
- 5) Questions diverses

### **1) Point sur les effectifs :**

Nous avons actuellement 76 élèves, il y a eu 1 arrivée en PS, 2 arrivées en GS et un départ en MS

La répartition est la suivante :

- 24 élèves de PS-MS (15 PS et 9 MS) dans la classe de Mme Landelle (1 arrivée en PS depuis le dernier conseil d'école)
- 26 élèves de MS-GS (7 MS et 19 GS) dans la classe de Mme Catalano-Sawaya (1 départ en MS et 2 arrivées en GS)
- 26 élèves de MS-GS (8 MS et 18 GS) dans la classe de Mme Colas

Pour la rentrée de septembre 2016, les demandes d'inscriptions (18) ont commencé. Les effectifs seront stables car 37 élèves de GS quitteront l'école pour le CP, et il y aura très certainement autour de 30 élèves de PS.

Pour le moment voici les effectifs connus ce jour :

- Une estimation de 30 enfants nés en 2013 en PS
  - 15 enfants nés en 2012 en MS
  - 24 enfants nés en 2011 en GS
- Soit un total de 69 élèves prévus.

Il est important de noter que le grand effectif de GS (de futurs CP) entraînera très certainement une ouverture de classe à la rentrée prochaine à l'école élémentaire Marie Curie.

## **2) Les projets pédagogiques**

### **Projet Danse :**

Léa Cogné, professeur de danse contemporaine, a commencé ses interventions auprès des élèves de l'école.

Les élèves ont eu droit à 4 séances de danse. Ils auront 7 autres séances après les vacances de février, soit un total de 11 séances.

Ces séances de danse entraînent une organisation particulière sur la matinée entière. Les élèves de MS et GS sont répartis dans 4 groupes de danse (de 15 élèves) qui ont tous 30 minutes de danse dans la matinée, les groupes tournent sur des ateliers tout au long de la matinée dans les différentes classes (jeux de société, peinture, jeux de construction avec notices...).

### **Les sorties et animations effectuées depuis le dernier conseil d'école :**

Les projets annoncés en début d'année se poursuivent : sortie à la **médiathèque** une fois par période pour les MS et GS (intervention d'Aïcha à l'école pour la classe de Mme Landelle), intervention de la **ludothèque** chaque mois sur 2 classes avec Sylvie Marsault.

Les GS sont allés à l'école Marie Curie pour répéter les chants de la **chorale**.

Un **spectacle de Noël** a été présenté aux enfants le 10 décembre et un goûter a été organisé avec l'Amicale Laïque et Hyper U le 18 décembre.

L'**APE** a organisé 2 évènements : Le marché de Noël le vendredi 4 décembre et la galette des rois le jeudi 14 janvier.

Les GS sont concernés par un travail de sensibilisation au **gaspillage alimentaire** et au **tri des déchets**. Deux animations ont eu lieu à l'école le vendredi 8 janvier et le jeudi 14 janvier (menées par l'Association Bobo Planète).

Les élèves de MS et GS iront voir un **spectacle de danse contemporaine** à Jean Carmet le jeudi 25 février.

Le **carnaval** de l'école aura lieu le lundi 21 mars sur le thème des animaux du monde.

Le **Cross** de secteur se déroulera à Mûrs-Erigné au parc du Jau le mercredi 30 mars 2016. Les élèves de grande section participeront à ce cross avec les élèves de Marie Curie (sous forme de contrat).

Dates à retenir : Chorale à Jean Carmet le vendredi 22 avril à 20h et la fête de fin d'année le samedi 25 juin.

## **3) Présentation du PPMS**

Après les attentats de novembre 2015, une nouvelle circulaire a été rédigée concernant le Plan de Particulier de Mise en en Sûreté face aux risques majeurs (circulaire n°2015-205 du 25-11-2015).

Il y est indiqué que :

*« Les écoles et les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères, attentats...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école ou l'établissement se trouveraient momentanément isolés. Tel est l'objectif du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école et de chaque établissement, qui doit permettre la mise en œuvre des*

mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale. »

« Par conséquent, chaque établissement d'enseignement doit prendre en compte les risques prévisibles auxquels il est exposé et déterminer les mesures nécessaires pour assurer la mise en sûreté des élèves et des personnels en cas d'accident majeur. Les écoles et les établissements doivent pour cela se préparer à affronter et gérer ces événements de la manière la mieux appropriée. Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et aboutit à l'élaboration du PPMS. Celui-ci doit faire l'objet d'un exercice annuel spécifique qui, seul, permet de tester et de valider le dispositif, ainsi que d'une actualisation régulière et d'échanges avec les secours locaux. »

Voici le descriptif du PPMS de l'école Charles Perrault :

- Signal d'alerte : un coup de sifflet continu
- Lieux de confinement : Dortoir PS et classe PS-MS
- Tous les volets sont baissés, les élèves assis au sol, loin des fenêtres
- Un poste CD avec piles est constamment stocké dans le dortoir
- La pharmacie d'urgence n'est pas complète (liste donnée à l'adjointe pour achat par la mairie)
- 2 annotations sont indiquées sur le PPMS : absence de volets dans les WC des PS et sur la porte donnant sur le couloir des PS
- L'étanchéité des portes n'a pas pu être faite car nous n'avions pas de gros scotch adhésif.
- L'exercice a été exécuté et validé le 25 janvier 2016

Les représentants des parents d'élèves proposent que l'information concernant les familles (ne pas appeler l'école, ne pas venir chercher son enfant...) soit donnée dans les cahiers de liaison en début d'année.

Le conseil d'école est d'accord avec cette remarque. Mme Landelle donnera donc cette information à chaque début d'année scolaire.

Les représentants de parents demandent si ces exercices sont connus et également faits par le personnel du périscolaire. Mme Landelle et Mme Louapre expliquent que ces exercices (2 exercices incendie et 1 PPMS par an) sont obligatoires pour les enseignantes, mais ne le sont pas pour la mairie. Mme Louapre souhaite quand même que ce PPMS soit présenté en début d'année au personnel du périscolaire. Elle demande à Mme Landelle de transmettre ce PPMS à Mme Bourgeois et à Mme Baqué-Hamon (responsable du personnel communal périscolaire et coordonnatrice TAP)

#### **4) Travaux faits et à prévoir**

##### Travaux effectués :

- Des petits travaux d'entretien ont été faits (ramassage de feuilles mortes, remplissage des bacs à sable...). Les enseignantes tiennent à souligner l'efficacité des services techniques.
- La sonnette du portillon a été changée par les services techniques.

##### Travaux à prévoir :

Voici les demandes faites pour le budget 2016 :

- Un toboggan pour la cour de PS
- Des coussins pour la classe de Mme Catalano-Sawaya
- Des chaises pour les atsems
- 1 bac à eau
- Refaire le papier peint du réfectoire
- Faire un diagnostic de la toiture (nombreuses fuites)
- Revenir le lambris (parking réfectoire)
- Faire le noir dans la salle de motricité

Mme Louapre et Mme Gilbert informent le conseil d'école que le budget ne sera voté que le 15 mars et qu'elles n'en connaissent pas le contenu pour les écoles.

#### **5) Questions diverses**

Mme Louapre interpelle les représentants de parents sur le fait que les questions lui ont été données beaucoup trop tardivement et qu'elle souhaite les avoir au moins 8 jours à l'avance.

Les représentants de parents d'élèves prennent la parole :

#### Questions pour l'école :

- *Les parents constatent un retard sur l'horaire d'ouverture de l'école le matin. Qu'est ce qui occasionne ce retard ? Quelles améliorations possibles ?*

Les enseignantes répondent qu'elles ont été surprises par cette remarque. Mme Landelle explique que le service de porte est fait par plusieurs personnes (l'EVS, les atsems ou Delphine Drouault). Il semblerait qu'il y ait eu quelques minutes de retard certains lundis et mardis du fait que l'EVS, Faïza Aït-Ahmed, attendait derrière le portillon (et comme la sonnette ne fonctionnait pas, elle ne pouvait pas entrer dans l'école). Ce problème a été résolu : Faïza a désormais une clé de l'école (fournie par les services techniques) et une nouvelle sonnette a été installée.

Les enseignantes souhaitent rajouter qu'il doit y avoir une certaine « souplesse réciproque », qu'il s'agit d'une école, que les personnes sont souvent occupées par les enfants de la garderie et qu'il vaut mieux attendre que tous les enfants soient en sécurité dans leur classe avant d'ouvrir les portes.

Les enseignantes tâcheront d'être encore plus vigilantes sur les horaires d'ouverture en ajoutant que lorsque certains parents arrivent en retard pour diverses raisons elles se montrent compréhensives.

- *Comment associer les parents aux moments festifs (Noël, Carnaval...) pendant le temps scolaire ?*

Les enseignantes expliquent que ces événements sont organisés sur du temps scolaire car ils relèvent de leur initiative, elles invitent les représentants de parents à poser plutôt la question à l'APE qui gère les événements hors temps scolaire. Un marché de Noël est déjà organisé par l'APE début décembre.

Quant au carnaval, cela représente beaucoup d'organisation au niveau de la sécurité si les enfants devaient quitter les locaux.

- *Pourquoi la perspective de proposer un fruit le matin ne peut-elle être étudiée ?*

Les enseignantes répondent que depuis 2003, la collation matinale est déconseillée.

Les enfants qui arrivent très tôt à la garderie peuvent y prendre leur petit déjeuner ou un petit goûter avant d'entrer en classe.

Les enseignantes relèvent qu'elles n'ont pas remarqué que certains enfants avaient faim en fin de matinée. De plus, les enfants sont à table dès 11h40.

#### Questions pour la Mairie :

- *Un animateur des TAP de Charles Perrault pourrait-il être présent à la réunion de rentrée pour expliquer concrètement aux parents les activités des TAP ?*

Mme Gilbert et Mme Louapre répondent qu'il y avait déjà Mme Lhermurier, référente TAP du site Ch. Perrault/M. Curie lors de cette assemblée.

Il semblerait que certains parents ne sachent pas ce que font leurs enfants aux TAP malgré les livrets de photos et tableaux d'affichage mis en place.

Les représentants de parents proposent qu'un mot soit donné à différents moments de l'année pour expliquer les différents ateliers mis en route.

Les parents sont également invités à interroger les atsems ou le personnel de garderie pour se renseigner.

- *Comment les parents vont-ils être associés au nouveau projet d'évolution des TAP ?*

Il y aura un prochain comité de suivi après les vacances de février.

Mme Louapre et Mme Gilbert expliquent qu'elles souhaitent conserver le fonctionnement actuel (3x1h), et que si cela devait passer à 2x1h30 cela serait dû à des problèmes de recrutement d'animateurs pour les TAP.

- *Les parents peuvent-ils obtenir les factures de garderie plus tôt ?*

Mme Louapre explique qu'il n'y avait qu'une seule personne formée à la facturation et que cette personne a été en congé maladie pendant plusieurs semaines ce qui explique les retards.

Une deuxième personne a été formée et le prestataire pour la badgeuse devrait être changé.

- *Comment est réparti le nombre d'animateurs entre Charles Perrault et Marie Curie sur le temps de garderie ?*

Il y a 2 animateurs à Ch. Perrault et 3 à M. Curie. Le taux d'encadrement est de 14 enfants par animateur pour les maternelles, et 18 pour les élémentaires (le même que pour les TAP).

- *Comment le regroupement des enfants de Charles Perrault et Marie Curie s'organise ?*

Les enfants de maternelle sont amenés à la garderie de Marie Curie vers 17h30/17h45 par Delphine Drouault.

- *Comment les animateurs gèrent ils la cohabitation entre les grands et les petits au moment du regroupement ?*

La cohabitation semble bien se dérouler. Il y a nettement moins d'enfants à partir de 17h30. Le personnel de garderie est invité à être plus vigilant avec les plus petits.

- *Les parents font de nouveau des retours négatifs du personnel de la restauration scolaire (cris et menaces de la part du personnel). Comment pouvons-nous apaiser les relations entre le personnel de restauration scolaire et les enfants, et maintenant les parents ?*

Cette remarque est récurrente depuis de nombreuses années. Il semblerait que ce soit toujours des mêmes personnes dont on parle.

Mme Bourgeois, atsem et présente lors des repas, explique que les enfants ne sont pas toujours très agréables au restaurant scolaire.

Les représentants de parents relèvent que le personnel ne doit pas pour autant faire du chantage aux enfants et qu'il faudrait informer les parents des enfants incorrects.

- *Un parent élu au conseil d'école peut-il assister à un repas au restaurant scolaire en tant qu'observateur ?*

Cela a déjà été fait dans les années précédentes. Mme Louapre et Mme Gilbert répondent que cela est possible mais qu'il faut en informer Mr Serisier à l'avance.

- *Y a-t-il une atsem ou un enseignant de présent pendant la durée du repas dans le restaurant scolaire ?*

Marie Grellier et Carmen Bourgeois, atsems, sont toutes les deux de service au restaurant scolaire chaque midi.

- *Est-il possible que le restaurant scolaire puisse fournir des repas végétariens ?*

Mme Louapre et Mme Gilbert répondent que la réponse est non.

Elle pourra être étudiée lors du prochain bureau municipal.

*Est-il possible de donner la possibilité aux enfants bénéficiant de la garderie le mercredi midi de déjeuner un repas froid emporté fourni par les parents ?*

Mme Louapre et Mme Gilbert répondent que la réponse est non.

Elle pourra être également étudiée lors du prochain bureau municipal.

Le conseil d'école s'achève à 20h45

La présidente, Mme Landelle

La secrétaire, Mme Colas